



HAL
open science

Produire et réguler les espaces publics de la drogue. La gestion du problème public du crack et ses scènes ouvertes dans le Nord-Est parisien

Julie Costa, Dimitri Wawrzyniak

► To cite this version:

Julie Costa, Dimitri Wawrzyniak. Produire et réguler les espaces publics de la drogue. La gestion du problème public du crack et ses scènes ouvertes dans le Nord-Est parisien. 2024. hal-04400787

HAL Id: hal-04400787

<https://hal.science/hal-04400787>

Preprint submitted on 17 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright



FINAL DRAFT

Produire et réguler les espaces publics de la drogue

La gestion du problème public du crack et ses scènes ouvertes dans le Nord-Est parisien

Julie COSTA

Attachée Temporaire d'Enseignement et de Recherche
Doctorante en sociologie
Centre de Recherches Risques et Vulnérabilités (CERREV, UR 3918)
Université de Caen
Courriel : julie.costa@unicaen.fr

Dimitri WAWRZYNIAK

Doctorant en géographie sociale
Lab'urba (EA 7374) et Justice, Espace, Discriminations, Inégalités (JEDI)
Université Paris-Est Sup
Courriel : wawrzyniak.dimitri@gmail.com

Introduction¹

Le 5 octobre 2022, lors d'une opération policière conséquente, les forces de l'ordre ont procédé au démantèlement définitif du camp d'usager·es de crack² qui occupait, depuis plus d'un an, le square Forceval, à la frontière de Paris avec la Seine-Saint-Denis. Dès le petit matin,

¹ Ce travail est issu du colloque « Déviance, délinquance et marginalisation dans les espaces publics : pratiques des publics, interventions sociales et sécuritaires, mutations politiques », organisé en octobre 2022 par le *Réseau thématique 3 — Normes, déviances et réactions sociales* de l'Association Française de Sociologie. Parmi les échanges qui l'ont poursuivi, nous souhaitons chaleureusement remercier Alain Morel, Muriel Froment-Meurice, Pauline Seiller, Benoît Raoulx, Philippe Madeline et Françoise Le Borge pour leurs relectures à la fois généreuses et stimulantes.

² Le crack, aussi fois appelé *cocaïne base* ou *free-base*, constitue un dérivé du chlorhydrate de cocaïne mélangé à du bicarbonate ou de l'ammoniac. La transformation, réalisée de manière artisanale à l'aide d'un réchaud, permet une cristallisation de la poudre en petits cailloux, destinés à être fumés et plus rarement injectés (Pfau et Cadet-Tairou, 2018).

« à la demande de Gérard Darmanin », des centaines de policier·es font irruption dans cette zone urbaine, en principe « sans riverains aux abords immédiats »³. Définie par le ministre de l'Intérieur comme « un moment important pour l'ordre public rétabli à Paris », cette évacuation reposait non seulement sur l'absence de droit et de titre de l'installation, mais aussi sur l'urgence associée à ses conditions sanitaires et sécuritaires, en dégradation continue depuis des mois. L'action était par ailleurs vivement réclamée par les habitant·es, les personnalités politiques et les professionnel·les du secteur médicosocial intervenant dans le territoire⁴. Depuis l'installation du campement, le 24 septembre 2021, de nombreuses manifestations et prises de parole publiques avaient condamné cette « cour des miracles »⁵ et dénoncé ses effets délétères sur les usager·es et les quartiers environnants. Qui plus est, le dossier figurait parmi les priorités du nouveau préfet de police⁶, Laurent Nuñez, successeur de Didier Lallement. Pour lui et sa hiérarchie, il s'agissait désormais « d'éradiquer le phénomène » et d'« empêcher sa reconstitution ailleurs dans la capitale »⁷.

Quelques jours plus tard, dans les locaux d'une association parisienne, se rassemblent différent·es représentant·es des partenaires sociaux, des collectifs de riverain·es et d'usager·es. Signé par le directeur de l'association en question, le courriel qui les a convoqué·es au 12^e arrondissement ce jeudi après-midi était tout aussi catégorique que révélateur des conflits en jeu :

Nous le savions, mais nous espérions qu'ils nous auraient écoutés, qu'ils reviendraient à la raison, mais non. Après avoir créé un ghetto à ciel ouvert, ils l'ont détruit un an après. Un an pendant lequel il ne s'est rien passé sinon une détérioration très prévisible de la situation. Les communiqués de presse de la Préfecture de Police et de l'ARS, les réunions qui ont suivi l'évacuation avec ces autorités publiques, les commentaires de certains élus... Tout indique qu'en dehors de formules creuses et de gros mensonges, malgré nos demandes et

³ « Crack à Paris : le campement de La Villette évacué, un dispositif de police prévu durant plusieurs jours », *Le Parisien*, 05/10/2022.

⁴ Évitant l'emploi de la notion de « territoire » comme « corps agissant » (Ripoll et Veschambre, 2002) ou simple support du problème public, nous reprendrons ce terme comme une catégorie politique et un « régime de territorialité » qui, comme le dit Ségas, se définissent comme des « coalitions d'acteurs et de groupes sociaux fédérés autour d'une définition de l'espace plus ou moins stabilisée et d'un programme d'action s'y inscrivant (...) dont les objectifs poursuivis (...) peuvent être très divers » (Segas, 2020, p. 11). Le territoire ainsi perçu « ne se réduit pas à une échelle politico-administrative sur laquelle sont inscrits — ou pas — des problèmes : il constitue plus globalement une ressource activée lors d'opération de construction de problèmes publics » (Ségas, 2021, p.3).

⁵ « Crack à Paris : le camp de Forceval en cours d'évacuation », *L'Obs*, 05/10/2022.

⁶ « Gérard Darmanin donne un an au nouveau préfet de police de Paris pour “régler” la crise du crack », *Actus Paris*, 21/07/2022.

⁷ « Crack à Paris : le camp de Forceval totalement démantelé, retour sur cette évacuation », *Actu Paris*, 05/10/2022.

propositions, aucun accompagnement médicosocial n'a été et ne sera mis en place pour des usagers, plus que jamais renvoyés à la précarité et à l'exclusion. Aucune leçon n'a donc été tirée de 30 années d'une politique erratique entre parage, précarisation et répression.

Mis en perspective et passé au crible, ce discours révèle la tension structurante du cadrage du problème public de la drogue ainsi que les difficultés de sa gestion entre deux pôles opposés, le pôle sécuritaire et le pôle médicosocial (Cadet-Taïrou et al., 2021). Cette tension majeure révélée par le cas parisien ne saurait cependant constituer sa particularité, comme le démontrent les travaux récents (Kokoreff, Coppel et Peraldi, 2018 ; Comelli, 2021 ; Germes et al., 2022). Elle renvoie aux fondements juridiques et aux orientations politiques du cadre législatif français en matière de drogues, ébauchés il y a maintenant plus de cinquante ans (Marchant, 2018). Entre autres prérogatives, ce dernier, incarné par la loi du 31 décembre 1970⁸ et son « spectre » (Bisiou, 2021), définit les populations consommatrices de drogues sous le double statut de malades et délinquantes, les plaçant dans la cible de modèles institutionnels disparates et concurrents qui visent tant à le soigner qu'à le punir (Bergeron, 2009 ; Langlois, 2022).

Alors qu'elle s'arrime à ce cadre plus général, l'étude du contexte local parisien dévoile un système spécifique d'acteur·trices historiquement situé·es, dont les intérêts et les stratégies d'action sont contrastés et mainte fois antagonistes : populations riveraines et consommatrices, élu·es et d'autres personnalités politiques, administrations à différents échelons, intervenant·es du secteur médicosocial⁹ ainsi que différentes forces de sécurité. Façonné par ce système conflictuel et son maillage territorial, le cas parisien laisse entrevoir une forte articulation entre la dimension spatiale du phénomène du crack et sa construction en tant que problème social et objet de l'action publique (Ségas, 2021), et ce, notamment lorsque l'usage et le trafic de ce dérivé de la cocaïne se déroulent dans l'*espace public*¹⁰, y constituant des *scènes ouvertes*¹¹.

⁸ Loi n° 70-1320 du 31 décembre 1970, J.O. du 2 janvier 1971.

⁹ Spécialement celles mettant en place des missions de réduction des risques auprès de quelles nous avons mené nos enquêtes de terrain. À titre de précision, d'après l'article L 3411-8 du Code de Santé Publique, « la politique de réduction des risques et des dommages en direction des usagers de drogue vise à prévenir les dommages sanitaires, psychologiques et sociaux, la transmission des infections et la mortalité par surdose liés à la consommation de substances psychoactives ou classées comme stupéfiants ».

¹⁰ L'*espace public* recouvre ici d'abord l'ensemble des endroits juridiquement ainsi définis, comprenant les rues et leurs extensions, comme les parcs et les places (Paquot, 2009). Il comprend aussi des espaces aux statuts plus intermédiaires, ou semi-publics, tels que les halls de gare, les galeries de métro ou les parkings souterrains. Loin de réitérer les approches simplistes qui l'opposent aux espaces dits *privés* (Germes et al., 2022), nous soutenons que les espaces publics prolongent ces derniers par des spatialités diverses et complémentaires, aussi essentielles à la circulation des produits, d'acteurs et des pratiques d'usage que des logiques de soin et de répression.

¹¹ Les scènes ouvertes font référence à un lieu de consommation et d'échange de drogues qui se déploie spécifiquement dans l'espace public (Jangal et al., 2021). La « scène » dit bien le « caractère de théâtre ou d'espace

Cette articulation entre la dimension spatiale et plus précisément les différentes opérations de cadrage du problème public du crack semble, de plus, conduire, dans une temporalité élargie, à une construction spécifique des logiques d'acteur·trices, de gouvernance et des configurations spatiales elles-mêmes.

Afin d'explorer cette articulation et ses engendremens, nous nous proposons de retracer et d'examiner les dynamiques sociospatiales du phénomène du crack depuis son apparition dans la capitale au cours des années 1980 jusqu'à l'évacuation du square Forceval, à l'automne 2022. Plus précisément, nous placerons la focale i. sur les scènes ouvertes du Nord-Est parisien et ii. sur les modes de production et de régulation de l'espace public (Froment-Meurice, 2016) par les acteurs du pan répressif. Si bien d'autres acteurs civils et étatiques sont concernés par la gestion du problème en question, ces derniers ont été protagonistes de ses transformations au cours du temps, ce qui démontre non seulement leur position dominante dans les rapports de forces locaux liés au crack, mais aussi plus largement leur rôle stratégique dans la gestion de l'espace urbain et des populations déviantes visibles *in cité* (Jobard, 2001).

De cette analyse émergent trois séquences qui systématisent les principales étapes du problème public en question. Une première séquence recouvre la période de 1980 à 2004. Elle met en lumière l'apparition du crack dans l'espace public et son expulsion progressive vers la périphérie parisienne, et ce, en lien avec la rénovation urbaine et la logique de reconquête des nouvelles centralités convoitées du Nord-Est parisien. La deuxième séquence va quant à elle de 2004 au début de 2021. Elle décèle le processus de publicisation croissant du problème du crack dans l'arène publique locale, puis analyse le contexte de sa mise à l'agenda (Neveu, 2015). Suite à l'afflux important d'usager·es et des dealers dans le « triangle d'or », à Paris *intramuros*, la Colline du crack ainsi que son évacuation définitive apparaissent comme des révélateurs d'une approche répressive particulièrement axée sur l'invisibilisation et la dispersion des populations déviantes en question. Enfin, la troisième partie verse sur la gestion plus contemporaine du problème et recouvre la période entre mai 2021 et octobre 2022. La question du crack et sa gestion sécuritaire prennent ici des contours inédits, faisant émerger non seulement une nouvelle configuration spatiale, mais aussi de nouveaux acteurs et conflits dans l'histoire de ce problème public.

de représentation de ces sites, où deviennent visibles des pratiques qui ne devraient pas l'être, et où se joue la perception sociale des drogues, autant que les réponses publiques qui lui sont apportées » (Lalande, 2018, p. 113).

Cet article repose sur l'entrecroisement de deux travaux de thèse en cours portant sur les enjeux sociospatiaux de la problématique du crack dans le Nord-Est de Paris. Il mobilise à la fois, et respectivement, les regards sociologique et géographique de son autrice et de son auteur, engagé·es dans leurs enquêtes de terrain entre 2020 et 2022. Nos analyses s'appuient ainsi sur environ 140 entretiens semi-directifs et informels, et plus de 600 heures d'observation ethnographique dans les espaces publics du Nord-Est parisien concernés tant par la circulation du crack que par l'intervention des différents acteurs civils et étatiques visant à son contrôle. Les entretiens en particulier ont impliqué un large spectre d'acteur·trices concerné·es par ce dérivé de la cocaïne : des populations consommatrices aux revendeurs, en passant par des habitant·es et par des professionnel·es de la répression et de la prise en charge médicosociale. Ces données ont été enrichies par une analyse documentaire (1980-2022), comprenant la littérature grise afférente et les archives de la presse écrite disponibles sur le web. Alors qu'intéressé·es à des questions de recherche distinctes¹², les chercheur·es derrière ces réflexions ont ici largement exploité·es la complémentarité des résultats et leurs apports respectifs à la compréhension du problème public en question. Cette confrontation et ce recoupement de regards se sont avérés aussi fructueux du point de vue disciplinaire qu'essentiels pour l'analyse concrète des répertoires actuels de l'action publique à la croisée des drogues et des espaces urbains à Paris.

Des squats aux espaces publics périphériques (1980-2004) : rénover et reconquérir les nouvelles centralités convoitées

Aux prémices de leur trajectoire, la consommation et le trafic de crack restaient marginaux et peu visibles dans la capitale, nos données laissant entrevoir l'importance des squats dans la structuration initiale de ses marchés. En effet, symboles d'une capitale marquée par de fortes inégalités sociospatiales (Pinçon-Charlot et Pinçon, 2014), ces espaces privés occupés illégalement par différentes populations à la marge sont venus abriter de manière plus ou moins stable, au gré des procédures d'expulsions, des plans de stockage, d'approvisionnement et de « conso ». Déjà dans les années 1989, on faisait allusion, par

¹² Les travaux sociologiques de Julie Costa s'intéressent aux répertoires d'appréhension et gestion de la problématique du crack à Paris, des années 1980 à nos jours. Inscrits dans le champ de la géographie sociale, les recherches de Dimitri Wawrzyniak s'intéressent à la dimension spatiale du problème public du crack dans le Nord-Est parisien et plus spécifiquement à la place du travail associatif en réduction des risques.

exemple, à deux squats « spécialisés » dans le produit, rue Cousteau, à Pigalle, et rue Pajol, dans le quartier de la Chapelle — ce dernier « occupé exclusivement par les consommateurs et dealers de crack » (IREP, 1997, p. 32). Un squat du même type, très fréquenté par des travestis et des prostitués (Marchant, 2018), apparaît en 1990 dans la rue de Tanger, dans le 19^e arrondissement. D'autres l'ont suivi, comme « le “ghetto” de la rue d'Aubervilliers, la “cave” de la rue Marcadet, le “squat du chinois” dans la rue des Poissonniers, le squat d'Émile Duployé, et d'autres encore rue Philippe de Girard, rue de Laghouat, rue Simplon, porte des Lilas » (IREP, 1997, p. 32).

À la différence des marchés privés ou semi-privés relativement sécurés et stables qui prenaient place au sein des squats (Lalande, 2018), on assiste à la fin des années 1980 à l'émergence des « plans » d'approvisionnement du crack qui se greffent à des minimarchés ouverts de détail, plus ou moins établis et mobiles dans l'espace public. On nous a fait référence, par exemple, à « Strasbourg–Saint-Denis », à « Châtelet » et aux « Jardins des Halles », où « le lien s'y faisait par la précarité », d'après un de nos interlocuteurs de la police. Nos enquêté·es ont de même fait allusion aux couloirs et aux quais du métro. Constamment réinvestis ces trois dernières décennies (Cadet-Taïrou et Pfau, 2018), c'est par ailleurs dans ces réseaux souterrains que le crack fait surface dans l'espace médiatique parisien, étant dès lors l'objet d'un traitement à sensations. En témoigne un article du journal *Le Monde* publié le 29 décembre 1989¹³ qui dépeint une descente de police dans la ligne 9 du métro — encore « tranquille » en début d'année, mais désormais « haut lieu du trafic ». Les forces de police y saisissent de la cocaïne, de l'héroïne et

[...] Bien pire : à plusieurs reprises, depuis la rentrée, ils ont trouvé des doses de crack. Du « caillou » de fabrication artisanale fait à partir de cocaïne. « On ne peut pas encore parler d'un flux de trafic, note Michel Boucher, le patron de la BSP, mais on a fait une dizaine de prises dans le métro ». Il s'agit de crack fabriqué en France dans des conditions artisanales, mais il faut s'en occuper tout de suite. Le crack est une drogue terrible qui vous détruit très rapidement.

Ces endroits étant repérés, il a fallu « chasser », « harceler », « faire fuir » les dealers et les toxicomanes, « éclater » les regroupements, leur « créer un climat d'insécurité », désorganiser le trafic pour « reconquérir le territoire » (Froment-Meurice, 2016). Ici, on voit pour la première fois se dessiner les contours de la gestion répressive de la question du crack qui procède par

¹³ « La ruée des dealers vers l'est. Le nouveau service de protection du métro parisien concentre ses efforts sur la ligne n° 9 devenue un haut lieu du trafic », *Le Monde*, 29/12/1989.

ailleurs de méthodes qui seront reprises et adaptées selon les différentes temporalités analysées au cours de cette restitution sociohistorique.

En parallèle de l'expansion progressive des usages et des trafics de crack (Boekhout van Solinge, 1996), les années 1990 sont marquées par une visibilité croissante du produit dans l'espace public du Nord-Est parisien (Jangal et al., 2021). Un autre policier enquêté décrit ainsi ce mouvement dont il est le témoin dès son arrivée dans le secteur :

Il y a 30 ans, il faut s'imaginer les quartiers ici du 18^e arrondissement... [...] Beaucoup d'immeubles très insalubres, squattés, voilà ! Lorsque l'immobilier s'y mêle, et la crise du logement et le *boom* de l'immobilier et la rénovation des quartiers, tous ces concepts de politiques de la ville, mixité sociale, rénovation et puis, plus récemment, gentrification, *boboisation*, comme vous voulez, si on emploie les termes... [...] Les toxicomanes sont là. Les consommateurs de crack sont en petite quantité et ils vivent dans les squats. Lorsque l'on abat les murs de ces squats, on expulse ces personnes et les terrains constructibles commencent à voir les immeubles sortir de terre. Les toxicomanes sortent donc de leur clandestinité dans les squats et arrivent, si je peux dire, à l'air libre.

Si différents espaces publics dans le Nord-Est de Paris, comme le parc Robert Debré (IREP, 1997), étaient marqués par la présence du crack et ses acteur·trices déviant·es, la place de la Bataille de Stalingrad est apparue dans les archives et les témoignages comme l'épicentre de la première scène ouverte du produit. Centralité historique de la consommation et de la vente de crack, elle s'affirme par ailleurs comme le premier et le principal substrat social et politique de ce qui est désormais, dans ce début de décennie, identifié et présenté par les médias comme un problème social propre à Paris :

La nuit tombée, dans le nouveau décor du canal de l'Ourcq à Paris, sous les arcades qui mènent au bassin de La Villette, d'étranges points lumineux s'allument et s'éteignent. Approchant sur le canal [...] un tableau saisissant : la boîte de Coca-Cola dans une main, le briquet dans l'autre, les fumeurs de crack — cent, deux cents, trois cents ? — consomment sans relâche un poison dont on pensait la France exempte¹⁴.

Cette visibilité du crack dans un espace public fortement marqué par la marche de la rénovation urbaine et son front pionnier (Clerval, 2016) entraîne alors la mobilisation d'une partie de la

¹⁴ « Les menaces du crack », *Le Monde*, 13/04/1994.

population catégorisée comme riveraine et contribue à l'élargissement du système d'acteur·trices pris dans la participation du cadrage et de la publicisation de la question.

C'est ainsi qu'en 1994, dans cette place «joliment réaménagée en espace pour piétons»¹⁵, «des commerçants et des habitants manifestent pour dire non à la drogue». Pour la première fois dans l'histoire du crack dans la capitale, un ensemble d'acteur·trices civil·es pointe l'existence d'une situation définie comme «déplorable», en réclamant que l'on y apporte une solution. Les médias font état des gens «apeurés», confrontés «au ballet de la toxicomanie», «exaspérés» par le sentiment d'être délaissés par l'impuissance des pouvoirs publics face à une situation dite «intolérable». Des opérations coup-de-poing s'ensuivent, en parallèle et au renfort de la présence dissuasive des forains (Dobre, 2003). Les riverain·es participent ainsi de la mise en conflictualité de la question du crack, agissant alors comme un puissant outil de légitimation des opérations de mise en ordre des espaces publics concernés (Froment-Meurice, 2016). Ces opérations de police, qui se répètent les années d'après, seront souvent motivées par des revendications prononcées par des groupes de riverain·es mobilisé·es. Comme nous le montrons plus loin, ces derniers vont par ailleurs indirectement participer à la mise en application des modes de gestion policière de l'espace et plus largement d'une coproduction de ces espaces.

«Effet d'un coup de pied dans une fourmilière» (Dobre, 2003, p. 116), ces premiers efforts pour reconquérir le territoire urbain à Stalingrad ne font qu'éparpiller les usager·es et les dealers dans les secteurs de la Goutte d'Or et de La Chapelle, avant qu'il·elles ne reviennent quelques années plus tard, au début des années 2000 (Marchant, 2013), une fois de plus expulsé·es par les travaux de réhabilitation et les forces policières qui l'accompagnent. Une vague conséquente de mobilisations donne lieu à un nouveau moment de tensions sociales particulièrement médiatisé. Dans ce nouvel épisode de l'histoire publique du crack à Paris, nous assistons à l'apparition du Collectif anti-crack (CAC), qui canalise et catalyse le mécontentement de nombreux habitant·es du quartier (Poitou, 2004). Le mouvement de cadrage et de justification du problème public (Neveu, 2015) du crack initié en 1994 prend ici des proportions bien plus importantes, accompagné par une publicisation qui touche plus largement l'opinion publique et aussi certains acteurs stratégiques de l'administration locale, comme le maire du 19^e arrondissement.

¹⁵ «La bataille de Stalingrad», *Le Monde*, 04/10/1994.

Le CAC exige et obtient assez vite une intervention musclée de forces policières (Dobre, 2003). Ses actions de publicisation, largement relayées par les médias, constituent une opportunité opérationnelle pour que l'ordre policier puisse déployer une fois de plus son appareil répressif, comme le souligne Dobre (*ibidem*, p. 117), habitant du quartier :

Roger Madec, maire du 19^e arrondissement depuis 1995, réélu en 2001, que nous avons rencontré, reconnaît qu'au départ « la forte couverture médiatique dont a bénéficié le Collectif Anti-Crack a permis d'obtenir une présence accrue de forces de police, de jour comme de nuit, qui a porté ses fruits » : les usagers de drogues ont été contraints d'aller fumer plus loin...

À la suite de cette forte mobilisation riveraine, ce même maire met en place, au printemps 2002, un « panel citoyen » pour réfléchir aux façons de « mieux vivre » dans le secteur, dans un compromis entre la répression, la prévention et les soins. Sans effets majeurs sur les rapports de force locaux, le panel ne donne pas lieu à une véritable mise en politique de la question du crack à l'échelle municipale, comme ce sera le cas quelques années plus tard.

L'intensification de la répression au début des années 2000 dans le secteur de la Rotonde génère à terme l'installation de la principale scène du crack ainsi que de son arène politique au-delà du périphérique, comme le rapporte le quotidien régional *Le Parisien*¹⁶:

Le crack a franchi le périphérique. Jusque-là cantonné dans certains quartiers nord de Paris, [...] ce puissant dérivé de la cocaïne a investi la banlieue nord après le « nettoyage » des squats parisiens des XVIII^e et XIX^e arrondissements parisiens. En moins de deux ans, le quartier de la gare à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), [...] est devenu la capitale du crack en Ile-de-France.

Sur le plan de la spatialité des marchés du crack dans les espaces publics de la capitale, ce mouvement les inscrit dans la trajectoire urbaine plus globale des marchés de rue et des scènes ouvertes parisiennes telle qu'elle a été décelée par Aude Lalande dans ses travaux sur l'héroïne. L'anthropologue fait référence à « une vaste traversée du sud au nord, et du centre vers la périphérie » parisienne, « un mouvement global de déplacement à travers la ville qui trouve une traduction géographique éloquent » (Lalande, 2019, p. 331). Corroborant ce qui a été souligné par Lalande, au cœur de ce processus qui clôturait la première partie de l'histoire que nous décelons se retrouvent les synergies entre « deux formes de gestion de l'espace et de l'ordre public » : les programmes de réaménagement urbain et leur corolaire, l'action policière.

¹⁶ « Un supermarché du crack aux portes de Paris », *Le Parisien*, 15/09/2009.

S'ils ne disparaissent pas dans l'étape suivante, ils apparaissent sous des nouvelles configurations dans un marché de crack en mutation et dans un Paris touché désormais par de nouvelles problématiques urbaines.

De la périphérie au triangle d'or (2004-2021) : invisibiliser et disperser les indésirables *intramuros*

À Saint-Denis, les populations riveraines se mobilisent également, élargissant tant le périmètre que le système d'acteur·trices et de dispositifs concernés par les scènes ouvertes du crack, comme en témoigne *Le Parisien* en 2009 :

Excédés, les 20 000 habitants de ce quartier où les pires taudis côtoient des friches en rénovation et de rares immeubles haussmanniens fustigent la municipalité communiste, accusée d'avoir « laissé le quartier à l'abandon » et en appellent désormais à l'État. [...] Désormais, une cellule de crise réunie toutes les semaines ou les deux semaines, la préfecture, la ville, la SNCF, la police et la DDASS [*Direction départementale des affaires sanitaires et sociales*]. Acculée par les habitants, la mairie, jusque-là farouchement hostile à la vidéosurveillance, a autorisé la SNCF à installer des caméras sur le parvis de la gare. Le 19 août, pour la première fois, une importante opération policière de sécurisation a été menée dans le quartier avec l'aide d'effectifs parisiens [...].

À la même période, à environ 4 km de là, à l'échangeur de la Porte de la Chapelle, s'installent les premiers usager·es du produit dans la zone qui deviendra la plus importante et connue scène ouverte parisienne : la Colline du crack. Espace interstitiel à l'écart de la répression policière, des zones résidentielles et des organisations locales anti-crack, la Colline constitue d'abord — d'après les travaux récents (Jangal at al., 2021) et nos enquêtée·es —, un espace discret et communautaire tenu par des usager·es partageant un parcours commun d'usage de drogue, de sans-abrisme, voire de migration. Progressivement, il est également devenu un espace composite de vie et de « débrouille » (Lovera, 2019) où avaient lieu d'autres activités marginales comme la prostitution, le troc, le recel, puis enfin le trafic à plus importante échelle (Cadet-Taïrou et Pfau, 2018).

La forte poussée répressive dans le département 93 autour de la gare de Saint-Denis réorganise la scène ouverte qui y était installée, ce qui fait revenir usager·es et dealers vers la capitale. La Colline semble s'inscrire comme le principal point de repli des populations

usagères et revendeuses, ce qui contribue à faire évoluer la démographie et les modes d'occupation de cette nouvelle scène parisienne (Jangal et al., 2021). D'autres populations marginales y sont attirées, non seulement par les drogues qui y circulaient activement, mais aussi par l'économie souterraine et le support de sociabilités intégratrices que la Colline représentait désormais dans les mondes de la marginalité parisienne (Lovera, 2019 ; Moucheron et Fleury, 2022). Évacuée à plusieurs reprises au cours des années, elle a été systématiquement réinvestie par ses résident·es, puis occupant·es régulier·es et occasionnel·les. La force d'attraction de la colline du Crack, renforcée d'après nos enquêtés par un traitement médiatique intense et sensationnel à son sujet, fait de ce squat à ciel ouvert un ancrage spatial et symbolique sans précédent dans l'histoire politique du crack et ses scènes ouvertes à Paris.

La panique morale dont elle fait l'objet est d'autant plus forte qu'entre 2015 et 2019, le quartier où elle se situe a été affecté par des événements majeurs (Jangal et al., 2021). Tout d'abord, la fermeture en 2017 d'une structure d'accueil de réduction de risques dans le secteur entraîne non seulement la dégradation flagrante des conditions de vie des habitants·es de la Colline, mais aussi une visibilité accrue des usagers dans l'espace public, faute d'espace de repos alternatif à proximité. En période hivernale, cela débouche sur la présence plus marquée d'usagers sur le réseau de transport RATP et en particulier sur la ligne 12, où des nombreuses perturbations sont pointées par le personnel opérateur. Au début du mois de janvier 2018, l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) liée à la RATP émerge comme lanceur d'alerte, écrivant un courrier à l'attention du ministre de l'Intérieur de l'époque, Gérard Collomb, à la présidente de la région Ile-de-France, Valérie Pécresse, ainsi qu'à la maire de Paris, Anne Hidalgo. Ce même mois, éclate également une grève très médiatisée du personnel de la Régie visant plus largement à « interpeler les pouvoirs publics sur les difficultés que pose la présence de dealers et de toxicomanes sur les quais et les couloirs du métro ». Entre autres réponses,

[...] la préfecture de police et la RATP ont conjointement annoncé « une présence renforcée de la police sur les lignes concernées ». Mais aussi la création d'un groupe local de traitement de la délinquance (GLTD), dédié spécifiquement à la question de l'usage de stupéfiants dans les transports¹⁷.

¹⁷ « Fumeurs de crack à Paris : le ras-le-bol des conducteurs de la ligne 12 », *Le Parisien*, 19/01/2018.

La question du crack se mêle enfin aux enjeux migratoires, à l'ordre du jour. L'arrivée d'un important flux migratoire à Paris entraîne l'installation en 2016 d'un Centre de premier accueil (CPA) à proximité de la Colline. Avec sa fermeture en 2018, une partie de ces migrant·es sont laiss·es sans abri, s'installant à proximité immédiate du périphérique. D'après Jangal et al. (2021), la détresse des migrant·es a attiré une fois de plus l'attention des médias sur cette zone, supposant par ailleurs une « porosité » entre les populations migrantes et consommatrices de crack. La situation devenant « insoutenable » d'après les médias et nos interlocuteur·trices, une opération de démantèlement de la Colline est mise en place à l'été 2018. Lovera (2019, p. 29) restitue ainsi la suite des évènements et des lanceurs d'alerte qui se prononcent :

Constatant le retour des usagers à la Colline dès les jours qui ont suivi l'évacuation, des personnalités politiques interpellent l'État. Le maire du 18^e arrondissement Eric Lejoindre (PS) demande un « plan crack » au gouvernement, et cosigne avec les maires des 19^e et 20^e arrondissements une lettre à l'adresse d'Agnès Buzyn, ministre de la Santé, pour l'alerter sur la recrudescence du crack dans le Nord-Est parisien. Pierre Liscia, élu (LR) dans le XVIII^e, en appelle à un plan « Orsec » pour la Porte de la Chapelle. Anne Hidalgo, ainsi que Valérie Pécresse, ont également interpellé le 11 juillet le Premier ministre Edouard Philippe sur ce sujet [...]. Dans l'attente d'une réponse, la Ville de Paris a alerté de nouveau la préfecture de police, la Préfecture de Paris et l'ARS d'Ile-de-France quelques jours plus tard. Lors des séances des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018, le Conseil de Paris émet à l'unanimité un vœu réclamant le renforcement des moyens de prise en charge des usagers de drogues, et en particulier de crack. La question du crack, au-delà du site de la Colline, s'installe ainsi dans l'arène politique.

Dans ce cadre d'acuité politicomédiatique croissante de la problématique du crack dans l'espace public, la préfecture de région Île-de-France et la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca) ont organisé en 2018 une première phase de concertation avec les acteur·trices institutionnel·les et partenaires sociaux concerné·es (Cour de comptes, 2021, p. 14). L'objectif était de traiter « des sujets considérés comme indissociables : la désinsertion sociale des consommateurs de crack (errance et exclusion sociale, difficultés d'accès aux soins, à l'hébergement, au logement, à l'insertion) et l'impact de cette consommation dans les territoires urbains concernés ». Ces réflexions aboutissent rapidement à la constitution du Plan Crack, cosigné par la préfecture d'Île-de-France et de Paris, la préfecture de police, la Ville de Paris, l'Agence régionale de santé Île-de-France et la Mildeca, un plan qui visait à mieux coordonner et à mieux mutualiser l'action menée par

l'ensemble des acteurs en matière de lutte contre le crack (Cours de comptes, 2021). Pensé sur trois ans (2019-2021), il envisageait « une meilleure régulation de l'espace public » et « une politique coordonnée de réduction des risques et des dommages en faveur des usagers de crack et polyconsommateurs en errance » (Plan Crack, 2019).

Alors même que, d'après la Cour de comptes (2021, p. 7), « la réduction des atteintes à la tranquillité et à la sécurité publique était un objectif indirect et de second rang, tributaire de la réussite des actions à caractère médicosocial », en décembre 2019, quelques mois donc après la mise en place du Plan Crack, une nouvelle opération d'évacuation met un terme au campement de la Colline. La zone anciennement occupée est quant à elle non seulement clôturée, mais fortement surveillée pour éviter le retour des populations indésirables, comme nous l'avons constaté à différentes reprises au cours de notre travail de terrain ethnographique.

Photo 1. Clôture et présence policière dissuasive à l'échangeur de la Porte de la Chapelle, à Paris. Julie Costa, juillet 2020.



Sa dissolution inaugure une période de déplacements successifs de la scène ouverte entre le 18^e et le 19^e arrondissements, selon la logique de « vases communicants » (Cadet-Taïrou et al., 2021). Dans l'impossibilité de s'y réinstaller, ses occupant·es se déplacent à quelques centaines de mètres à l'est du périphérique, où se construit un nouveau campement

alors dénommé par certain·es « le potager ». Sans tarder, le 28 février 2020, ce campement éphémère est encore évacué, amenant les populations usagères et leurs dealeurs à se disperser dans le quartier de la Porte de la Chapelle. Une partie d'entre eux s'installe ensuite au niveau de la gare RER Rosa-Parks, générant une fois de plus de vives réactions des habitant·es et un fort traitement médiatique. L'évacuation de Rosa-Parks le 3 septembre 2020 fait enfin revenir en nombre les populations usagères et les dealeurs vers les alentours de Stalingrad, où le trafic reprenait progressivement depuis 2018, d'après l'Observatoire français de drogues et des tendances addictives (Cadet-Tairou et al., 2021). Ces efforts successifs de démantèlement des scènes ouvertes sont doublés par des stratégies de dispersion des usager·es présent·es dans le secteur, avec le déploiement par ailleurs de nouvelles pratiques et de nouveaux dispositifs répressifs, comme l'interdiction de paraître. Un acteur des forces de l'ordre nous explique ainsi :

Avant, on interpellait les toxicomanes dans le cadre des transactions. À partir d'octobre [2019], le parquet a souhaité qu'on rentre dans une politique d'interdiction de paraître des usagers. C'est-à-dire, d'interpeler aussi les usagers pour de simples usages et de simples détentions, ce qui n'était pas interdit, mais, enfin, on n'était pas dans cette optique-là. [...] Maintenant, le but, c'est de leur interdire le territoire de l'arrondissement et du Nord-Est parisien de manière générale.

Malgré cette volonté d'invisibiliser la question du crack dans le territoire, il est intéressant de remarquer que depuis l'évacuation de la Colline, les scènes ouvertes ne disparaissent pas. Attestant d'une forte résilience, elles s'inscrivent par ailleurs dans une logique de déplacement différente de celle analysée dans la séquence historique précédente. À « la grande traversée » et à « l'externalisation » décrite par Lalande se substitue, ou s'enchevêtre, une logique de déplacement autre dans le Nord-Est de Paris *intramuros*. Alors qu'interrogé·es à ce sujet, nombreux ont été celles et ceux qui ont fait référence à une histoire urbaine commune et partagée, une sorte de mémoire collective des acteur·trices protagonistes de la scène, que sont les usager·es précaires et les revendeurs de rue ouest-africains, respectivement appelés *crackers* et *modous* (Costa, 2021). Cette « mémoire des lieux », construite au cours de l'histoire du problème public du crack, les inscrit dans une zone souvent appelée « triangle d'or » dans les discours politico-médiatiques et institutionnels. Comme nous le verrons également dans la séquence suivante, à l'intérieur de ce triangle, les usager·es et les dealeurs ne subissent pas les dispositifs répressifs de manière passive, mais, au contraire, ils

résistent à ceux-ci, coconstruisent les espaces urbains et, en retour, redessinent les logiques de contrôle à leur rencontre.

Figure 1. Principales scènes ouvertes de crack dans le « triangle d'or » du Nord-Est parisien



Source : Infographie Le Figaro

De la place au square (2021 - 2022) : quadriller l'espace, (re) cadrer le problème public

Parallèlement à ces déplacements dans le « triangle d'or » et en conséquence de ceux-ci, Stalingrad redevient un fort point d'attraction d'usager·es et de dealers, par ailleurs davantage visibles dans l'espace public à l'occasion des confinements successifs qui ont marqué la crise sanitaire de la Covid-19 survenue entretemps. Les nombreuses mobilisations et prises de parole médiatiques qui s'ensuivent de la part des habitant·es et des élu·es locaux témoignent du regain de tension dans le quartier. Début mai, des tirs de mortiers sont lancés contre des usager·es de crack par des habitant·es en colère. Quelques jours plus tard et afin de

désamorcer les tensions grandissantes, une nouvelle opération de police se charge de diriger les populations usagères de crack et leurs dealers situés à Stalingrad vers les Jardins d'Éole, 500 mètres plus loin. Mainte fois appelé « parcage » dans les discours recueillis au cours de notre enquête de terrain, ce dispositif a consisté à désigner et à délimiter l'espace dans lequel les personnes usagères de drogues et leurs dealers seraient cantonnés.

Le premier temps de cette opération de cantonnement est organisé conjointement avec la mairie de Paris et la préfecture de police. En effet, comme nous le montre l'ensemble d'archives de presse consulté¹⁸ et comme indiqué dans une lettre de la mairie de Paris à l'attention de l'alors préfet de Police, Didier Lallement, l'opération est rendue possible par un arrangement entre deux catégories d'acteurs institutionnels :

À votre demande, la ville de Paris a accepté de mettre à disposition un lieu temporaire visant à éviter la dispersion des usagers de drogues sans solutions dans l'espace public [...]. Concrètement, nous avons acté le prolongement horaire de l'ouverture de la zone nord du Jardin d'Éole [...]. D'abord, nous tenons à vous redire que cette décision d'ouverture prolongée du Jardin d'Éole, visant à décharger le secteur de Stalingrad, ne peut être que temporaire : le parc doit pouvoir trouver un usage et un fonctionnement normaux rapidement, et les habitants du quartier jouir de ce jardin en toute tranquillité dès l'été (Mairie de Paris, 17/05/2021).

Mis en contexte, ce passage témoigne de la volonté de produire ce que Jobard (2001) appela un « territoire efficace », c'est-à-dire une aire urbaine délimitée et techniquement praticable où il s'agit de circonscrire la délinquance afin de mieux la contrôler. Dans notre étude de cas, il était question, de plus, d'éviter la « dispersion » des usagers de crack dans la maille urbaine, tout en les évinçant d'un autre secteur, qui serait ainsi déchargé de leur présence. La nature même du parc, clôturé, accroîtrait son « efficacité » pour cantonner les populations en question, comme l'ont rapporté nos interlocuteurs des forces de l'ordre. Le territoire des Jardins était, enfin, d'autant plus « efficace » que, parallèlement aux forces de police, différents intervenants publics et privés y déployaient des stratégies de régulation, comme les gardiens et les vigiles, rattachés à la Mairie de Paris et à ses partenaires. À côté des forces de police, ces intervenants se sont établis comme des acteurs essentiels à la mise en ordre quotidienne du parc, une nouvelle configuration du contrôle local du problème public du crack qui ne va pas sans interroger les multiples formes d'agencement, de collaboration et de

¹⁸ Cf. « À Paris, un jardin public ouvert la nuit pour les consommateurs de crack », *Le Monde*, 18/05/2021.

coordination entre les différents acteurs impliqués dans la régulation des espaces publics concernés.

Il est également intéressant de souligner que la production de ce « territoire efficace » semble avoir été ici le résultat de la pression citoyenne et de l'intense traitement médiatique au sujet de stratégies sécuritaires précédemment échouées de dispersion des usager·es dans le Nord-Est parisien. Paradoxalement, ce basculement politique et stratégique de cantonner les populations dans le parc a été le moteur d'une nouvelle vague de mobilisations, davantage régulières et politiquement articulées, déplaçant géographiquement l'épicentre et l'arène du problème public. Cette fois-ci, les répertoires de justification mobilisés par les riverain·es et responsables politiques se sont appuyés plus spécifiquement sur le statut et le rôle social bien défini de l'espace en question, un parc public dont la conception dans les années 2000 a par ailleurs concerné de nombreux manifestant·es que nous avons rencontré·es lors de notre enquête de terrain. Le territoire devient ici donc « objet de justification et support de publicisation » (Ségas, 2021, p. 4) du problème public du crack, comme en témoigne, par exemple, le slogan « Rendez-nous notre parc », affiché aux Jardins d'Éole.

Dans cette séquence qui dure un peu plus d'un mois, des groupes de riverain·es mobilisé·es bénéficiant d'un fort capital autochtonie (Tissot, 2010), bien ancrés dans des milieux associatifs locaux¹⁹, agrègent un grand nombre de personnes autour de manifestations hebdomadaires se déroulant chaque mercredi. Cette nouvelle vague de tensions et de mobilisations déclenche, dans l'arène politique, une succession de communiqués de presse et de prise de paroles interposés, où des élu·es locaux, y compris la maire de Paris, se déchargent des effets délétères du cantonnement, tout en signalant que la compétence en matière d'ordre et de sécurité publique reviendrait au ministère de l'Intérieur et à la préfecture de Police :

Anne Hidalgo a rejeté la faute sur l'État qui, selon elle, « laisse pourrir la situation », affirmant qu'elle ne peut se « satisfaire de cette politique à court terme qui consiste à transférer le problème d'un quartier à un autre ». Le 26 mai, lors d'une manifestation de riverains d'Éole pour demander des solutions durables, l'adjoint au maire chargé de la sécurité du 18^e arrondissement, Kévin Havet, dénonçait « l'inaction du gouvernement et de Gérard Darmanin [le

¹⁹ Notamment l'association historique « association des jardins d'Éole » qui s'est fondée pour appuyer la création du parc en participant dès les années 1995 aux étapes de concertations auxquelles elle a eu un rôle majeur.

ministre de l'Intérieur], qui pensent apporter une réponse en déplaçant les usagers de drogue aux jardins d'Éole (...) sans fournir de réponse de fond ».²⁰

Cette configuration de l'arène publique conduit à la rupture de l'alliance qui avait auparavant rendu possible le cantonnement concerté. Elle accentue par ailleurs les dissensions d'ordre idéologique qui opposent, d'après nos enquêtés, la mairie de Paris d'un côté, et le ministre de l'Intérieur et la Préfecture de Police, de l'autre. Cette opposition se cristallise autour des questions relatives de la mise en place des dispositifs d'accompagnement sociosanitaire des usager·es de crack, la mairie se disant particulièrement favorable à la création de nouvelles salles de consommation supervisées, auxquelles s'opposaient avec véhémence les acteurs de la répression. Les polémiques et controverses qui s'ensuivent en la matière n'ont cessé d'accroître les tensions politiques au sein du système d'acteur·trices en question, et ce, d'autant plus qu'elles se retrouvaient également au sein des différents collectifs de riverain·es engagé·es dans la cause, comme nous le témoignent les habitants.

Après la survenue d'incidents entre usager·es et habitant·es dans l'enceinte des Jardins et en réponse aux pressions politicomédiatiques, le 30 juin 2021, la maire de Paris, Anne Hidalgo, décide, sans l'avis du préfet de police, d'en évacuer les usager·es. Elle leur interdit par ailleurs l'accès au parc afin de « redonner cet espace public aux riverains ». On assiste alors à ce que nous appelons ici le « déguerpissement »²¹ des populations consommatrices, une modalité de gestion de l'espace du problème du crack consubstantiel du cantonnement précédemment opéré. Il se caractérise ici par l'expulsion des populations indésirables du lieu de cantonnement, mettant au jour les rapports de forces politiques et sociaux qui (re)configurent la ville (Spire et al., 2016). Dans sa double acception, contenant à la fois la puissance normalisatrice de la ville produite par les gestionnaires de l'espace, à la fois la mise à distance de populations indésirables, et à laquelle nous ajoutons le caractère extraordinaire de sa mise en application, ce déguerpissement redéfinit les frontières spatiales du problème (Ségas, 2021).

²⁰ « Regrouper les usagers de crack dans les jardins d'Éole à Paris revient à les "repousser dans les interstices de la ville" », *Le Monde*, 29/05/2021.

²¹ Le terme déguerpissement est le plus souvent utilisé en Afrique de l'Ouest francophone. « Communs à de nombreuses villes du Sud, les déguerpissements sont décidés par des autorités étatiques ou municipales et/ou des investisseurs privés, en raison de la valeur symbolique et marchande de certains lieux notamment centraux (dans quatre villes caractérisées par une forte croissance spatiale et démographique). Ces déguerpissements concernent des catégories de citoyens vulnérables, car considérés "indésirables" (étrangers, minorités, déplacés de guerre, pauvres, etc.) » (Spire et al., 2016, p. 1).

Loin d'éloigner les usager·es du secteur, ce déguerpissement déplace le « théâtre des tensions » aux abords du parc, à la rue Riquet, ce qui accroît la visibilité du problème et, une nouvelle fois, les tensions sociales et politiques qui en émergent. En effet, comme nous avons pu constater au cours de nos observations ethnographiques, les populations consommatrices et leurs dealers se retrouvaient désormais sur les trottoirs, où des tentes et des abris de fortune ont rapidement été installés. Sans avoir accès aux services essentiels disponibles à l'intérieur du parc (points d'eau, toilettes, etc.), la situation de la scène et de ses occupant·es s'est, de plus, considérablement dégradée, liée aussi au fait qu'il·elles étaient, à présent, bien plus exposé·es aux regards des passant·es et à des conflits avec ceux-ci. Les manifestations de riverain·es se poursuivent, encore plus près des usager·es, parsemées de moments de forte austérité.

Après la première phase de déguerpissement de l'enceinte des Jardins d'Éole, un deuxième déguerpissement va être opéré pour expulser totalement les personnes usagères de drogues de la localité en question. Ce dernier va constituer une nouvelle étape de la gestion spatiale du problème public, comme l'annonce un communiqué de presse de la Préfecture de Police :

La physionomie de la voie publique se dégrade chaque jour, les riverains sont en grande difficulté [...]. À la demande du ministre de l'Intérieur, le préfet de police a décidé d'évacuer les toxicomanes des secteurs des Jardins d'Éole et de Stalingrad. Une opération a lieu, visant à regrouper ces personnes aux abords de la place Auguste Baron, Porte de la Villette, dans un secteur sans riverains aux abords immédiats.

La décision prise entre les deux acteurs majeurs du pan répressif, le ministère de l'Intérieur et la Préfecture de Police, justifie le nouveau déguerpissement, qui sera suivi d'un nouveau cantonnement, en s'appuyant sur la détresse, la « grande difficulté » des riverain·es, en ajoutant devant les députés de l'assemblée que « l'État a pris ses responsabilités pour mettre fin à ce désordre que les Parisiens ne pouvaient plus accepter »²². Constituant une nouvelle fois l'apogée d'une confrontation localisée, ce nouveau déguerpissement matérialise les tensions, ponctué par une opération répressive. À l'occasion, un fort dispositif policier est également mis en place « dans les secteurs du jardin d'Éole et de Stalingrad afin d'éviter toute réimplantation de population toxicomane ».²³

²² « Crack à Paris : Gérald Darmanin assure que la police empêchera la reconstitution des campements démantelés », *Publisénat*, 05/10/2022.

²³ « Crack à Paris : la police évacue les secteurs des jardins d'Éole et de Stalingrad », *Le Monde*, 24/09/2021.

Le matin du 24 septembre 2021, le déguerpissement définitif de la localité des jardins d'Éole est donc opéré. Acheminés dans la foulée par bus à la périphérie de la Seine-Saint-Denis, dans un espace pris entre une emprise RATP, le périphérique autoroutier, et où l'accès a rapidement été restreint par la fabrication du « mur de la honte »²⁴, les personnes usagères de drogues et leurs dealers sont à nouveau cantonné·es, éveillant une nouvelle fois la colère des habitant·es, comme l'a documenté Soskin (2022). Selon un modèle identique, durant cette année de « peur » et « de mépris de la population » comme le diront les riverain·es enquêté·es, se rejouent l'ensemble des caractéristiques propres à la configuration et à la gestion de ce problème public à Paris : constitution de scènes ouvertes dans l'espace public, mobilisation de collectifs de riverain·es, forte publicisation et politisation, montée en conflictualité entre gestionnaires des espaces publics ponctuée enfin d'une opération policière d'invisibilisation par un éloignement des centralités convoitées. Le square Forceval fera lui aussi l'objet d'un déguerpissement presque un an plus tard, le 5 octobre 2022, faisant revenir, une fois encore, usager·es et dealers aux circuits historiques du « triangle d'or » parisien, épisode qui s'inscrit ainsi pleinement dans la continuité sociohistorique de séquences du problème public du crack ici restituées.

Conclusion

En retraçant l'évolution du phénomène du crack et ses scènes ouvertes à Paris des années 1980 à nos jours, cet article a tâché d'analyser l'articulation entre la dimension spatiale et la constitution de ce problème public (Ségas, 2020a), dès son identification à sa mise en politique (Neveu, 2017). Ancré dans le maillage urbain parisien, il a, de plus, tenté de déceler la (re) configuration sociohistorique du système d'acteur·trices ici en conflit et la façon comme leurs opérations de cadrage du problème contiennent de modalités d'action et de gestion héritées d'un temps long, quand bien même celles-ci se renouvèlent au cours des déplacements des scènes ouvertes dans la capitale. Dans la constitution de ce problème local et spécifiquement lors d'une configuration spatiale qui conduit à sa forte publicisation et politisation, les alliances entre les acteurs·trices se (re) composent et conduisent à l'expression

²⁴ Le « mur de la honte » est le terme qui a été donné par un collectif de riverain·es pour qualifier le mur de parpaing construit à la demande du préfet de police pour empêcher l'accès à un tunnel du périphérique qui donnait un accès immédiat à la ville de Pantin. La justification donnée par les autorités publiques à cet ouvrage était d'éviter un accident (type incendie) à l'intérieur du tunnel.

d'un moment de rupture. Plus que la résolution du problème public du crack, ces temporalités ont jusqu'ici désigné des moments d'apogée des tensions locales et de leurs tentatives de désamorçage, pouvant être identifiées comme l'expression d'une lutte politique pour la (re)appropriation de l'espace urbain et de ces centralités convoitées. Dans ce cadre, des squats aux différents espaces publics investis par les usager·es et dealeurs de crack ces trente dernières années dans le Nord-Est de la ville, cet article a souligné le rôle majeur, même si souvent contesté, joué par les acteurs du pan répressif dans le cadrage spatial et politique du problème public. Ces analyses laissent cependant entrevoir que le traitement des catégories d'acteur·trices stigmatisé·es comme indésirables ne semble pas relever de règles précises, mais plutôt d'une gestion élastique en fonction des forces en présence et des types d'espaces concernés (Froment-Meurice, 2016). Appliquée au cas parisien, l'analyse de ces configurations amènerait à conclure à la prévalence de l'ordre local de l'espace public urbain au détriment d'une politique répressive cohérente vis-à-vis des populations déviantes dont il est question.

Bibliographie

Bergeron, H., 2009, *Sociologie de la drogue*. Paris, La Découverte, coll. « Repères ».

Bisiou, Y., 2021, « Le spectre de la loi du 31 décembre 1970 », *Swaps - Santé, réduction des risques et usages des drogues*, n°96-97, pp. 15-16.

Boekhout van Solinge, T., 1996, *Heroïne, cocaïne en crack in Frankrijk: handel, gebruik en beleid*, Amsterdam, CEDRO, Centrum voor Drugsonderzoek Universiteit van Amsterdam.

Cadet-Taïrou, A., Jauffret-Roustide, M., Gandilhon, M., Dambélé, S. et Jangal, C., 2021, « Synthèse des principaux résultats de l'étude Crack en Île-de-France », Paris, Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies.

Clerval A., 2016, *Paris sans le peuple. La gentrification de la capitale*. Paris, La Découverte.

Comelli, C., 2021, « L'insertion délicate des dispositifs d'accompagnement des usagers de drogue précaires dans le tissu urbain bordelais », *Espace populations sociétés* [En ligne], n° 2-3.

Costa, J., 2021, « Incursions ethnographiques dans les territoires du crack à Paris », *Swaps - Santé, réduction des risques et usages des drogues*, n°98-99, pp. 6-11.

Cours de Comptes, 2021, « La mise en œuvre du “plan crack” à Paris », *Audit Flash*, 50 p.

Dobre, O., 2003, « La “scène” du crack. Lieu de vente, de consommation, d’affrontement », *Vacarme*, vol. 24, n°3, pp. 115-119.

Froment-Meurice, M., 2016, *Produire et réguler les espaces publics contemporains : les politiques de gestion de l’indésirabilité à Paris*, Thèse de doctorat, Paris, Université Paris-Est et Université de Genève, 392 p.

Germes, M., Jenny, K., Emmanuel, L., Sarah, P. et Roxane, S., 2022, *Espaces genrés des drogues : parcours dans l’intimité, la fête et la réduction des risques*, Lormont, Le Bord de l’eau éditions, coll. « Documents ».

IREP, 1997, « La consommation de crack à Paris : état des lieux, tendances en cours », Paris, Institut de Recherche en Epidémiologie de la Pharmacodépendance (IREP).

Jangal, C., Lovera, M., Dambélé, S. et Jauffret-Roustide, M., 2021, « Sociological and spatial dynamics of an evolving Parisian open drug scene: the case of the “Colline du Crack” », *Drugs and Alcohol Today*, vol. 21, n°3, pp. 213-224.

Jobard F., 2001, « Le banni et l’ennemi. D’une technique policière de maintien de la tranquillité et de l’ordre publics », in *Cultures et Conflits*, n°43.

Kokoreff, M., Coppel, A. et Peraldi, M., 2018, *La Catastrophe invisible. Histoire sociale de l’héroïne*, Paris, Editions Amsterdam.

Lalande, A., 2018, « “Scènes ouvertes” et marchés de rues », in Michel Kokoreff, Anne Coppel et Michel Peraldi (dir.), *La catastrophe invisible. Histoire sociale de l’héroïne*, Paris, Editions Amsterdam, pp. 313-336.

Langlois, E., 2022, *Le nouveau monde des drogues : de la stigmatisation à la médicalisation*, Malakoff, Armand Colin, coll. « Sociologie ».

Lovera, M., 2019, *Les « univers multiples » du crack. Ethnographie des usages sociaux de cocaïne-base dans le nord-est parisien*, Mémoire de master, Paris, Ecole des Hautes Etudes en sciences sociales, 102 p.

Marchant, A., 2013, « L'arrivée du crack en France, entre fantasmes et réalités », *Swaps*, n° n°70, pp. 2-5.

Marchant, A., 2018, *L'impossible prohibition. Drogues et toxicomanie en France 1945-2017*, Lonrai, Perrin.

Moucheron, L. et Fleury, A., 2022, *Laurie et la colline aux mirages*, Neuilly-sur-Seine, Michel Lafon, coll. « Témoignage ».

Neveu, É., 2015, *Sociologie politique des problèmes publics*, Armand Colin.

Pfau, G. et Cadet-Taïrou, A., 2018, « Usages et ventes de crack à Paris —Un état des lieux 2012-2017 », *Tendances*, Paris, Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies.

Pinçon-Charlot, M. et Pinçon, M., 2014, *Sociologie de Paris*, 3ème, Paris, La Découverte, coll. « Repères Sociologie ».

Ségas, S., 2021, « Territoire et fabrication des problèmes publics », *Revue Gouvernance*, vol. 18, n°1, p. 1-9.

Ségas, S., 2020, « Introduction : de nouveaux territoires du politique ? Interroger les évolutions du répertoire de la territorialité dans les domaines de l'action collective, des politiques publiques et de la compétition politique », *Pôle Sud*, vol. 52, no. 1, pp. 7-19.

Spire, A., Bénit-Gbaffou C., Gervais-Lambony, P., Morange, M., Steck, J-F., et al., 2013, « Localisation forcée en ville : injustices spatiales et politiques de déguerpissement », *L'injustice spatiale et la ville*.

Soskin, B., 2022, *Scène ouverte de crack dans le Nord-Est parisien : les conflits bloquant la mise en place de solutions alternatives à la consommation de rue*, Mémoire de master, Paris, Institut Français de Géopolitique, Université Paris 8, 122 p.

Tissot S., 2010, « De l'usage de la notion de capital d'autochtonie dans l'étude des catégories supérieures », *Regards Sociologiques*, n° 40, p.99-109.